

JOURNEE TECHNIQUE

« NOUVELLES APPROCHES DE LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES [GIEP] POUR LES PLATEFORMES LOGISTIQUES »

20 MARS 2024

Cette journée fait suite au plan d'actions élaboré dans le cadre de la [conférence régionale de la logistique du 5 octobre 2022](#). Elle s'inscrit dans l'axe « Qualité des projets et des implantations » et répond à un besoin exprimé par les participants à la conférence, en particulier les logisticiens. Ceux-ci ont pris d'importants engagements, dans le cadre de la convention liant l'Etat et AFILOG sur l'amélioration de la qualité environnementale de leur projet, en particulier sur la gestion de l'eau.

La DREAL et le pôle DREAM (aujourd'hui Aqanova) ont organisé cette journée, avec l'appui de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les grands principes de la gestion intégrée : **gérer l'eau pluviale au plus près de l'endroit où elle tombe** :

- limiter l'imperméabilisation et ne pas concentrer l'eau,
- gérer l'eau en surface au plus près sans tuyau (nivellement),
- infiltrer sur un aménagement non dédié à l'eau et de préférence végétalisé (ex : toitures végétalisées, espaces verts [noues], routes qui infiltrent l'eau),
- accepter une stagnation courte de l'eau pour les fortes pluies



Quelles aides ?

ADOPTA : association spécialisée sur le sujet et partenaire du pôle DREAM

Cette association propose des fiches techniques (Noue, tranchée drainante, chaussée à structure réservoir, toitures végétalisées ...) et des accompagnements.

[Boîte à outils ADOPTA](#)

Agence de l'Eau Loire Bretagne : finance de 50 à 80% la déconnexion des eaux pluviales (sur les infrastructures, les sites existants)

Pour l'année 2024, l'agence de l'eau fait face à des demandes d'aide qui excèdent les capacités financières restant disponibles. Il convient maintenant d'attendre janvier 2025 et le démarrage du 12e programme d'intervention 2025-2030.

Quelques rappels réglementaire

- Réseau spécifique de collecte pour eaux pluviales non souillées et eaux pluviales susceptibles d'être polluées,
- Traitement par un ou plusieurs séparateurs d'hydrocarbures ou tout autre dispositif d'effet équivalent. Pour les dispositifs alternatifs, il convient alors de fournir dans le dossier de demande d'autorisation des garanties de bon fonctionnement dans le temps et décrire les opérations d'entretien et surveillance.
- Collecte dédiée pour les eaux utilisées pour la lutte contre les incendies

Guides :

[Guide d'application pour éclairer les porteurs de projets / exploitants sur la réglementation nomenclature 1510 \(entrepôts couverts\)](#)

[Guide « Infiltrer LES EAUX PLUVIALES c'est aussi maîtriser les flux polluants »](#)

3 retours d'expérience

AP conseil - Gestion intégrée des eaux pluviales d'une plateforme portuaire Grand Port Maritime de Dunkerque

Fin 2012, une nécessaire mise en conformité des rejets eaux pluviales dans les darses du port est.

Des contraintes, notamment : la qualité des eaux de ruissellement ne permet pas un rejet sans traitement au milieu naturel ; grandes surfaces imperméabilisées d'un seul tenant ; sous-sol hétérogène ; risque de colmatage des avaloirs...

Solution développée :

Observation terrain : mise en œuvre noues là où il y avait des flaques et autour des avaloirs (Noues en sable, jouent donc le rôle de filtre à sable ; recouvertes de pavés)

→ Passage de 51 à 18 points de rejets (sur les points de rejet maintenus, installation de décanteurs lamellaires).

Infra services – site de GIVORS : reconfiguration d'un site industriel existant

Des contraintes, notamment : prise en compte de la parcelle voisine, emprise en zone inondable, choix du 0 rejet.

Solution développée :

Gestion au plus près du lieu de précipitation pour éviter de concentrer les eaux pluviales, recours à des ouvrages plurifonctionnels, eaux pluviales communes gérées en noues, le risque inondation est géré par un jeu d'équilibre des déblais remblais.

Infra services – site de GIVORS : aménagement de 3 bâtiments d'activités sur un ancien site industriel Peugeot

Solution développée :

Gestion au plus près du lieu de précipitation pour éviter de concentrer les eaux pluviales, Recours à des ouvrages plurifonctionnels, eaux pluviales communes sont gérées en noues autonomes, eaux pluviales des ICPE gérées à la parcelle,

Eaux pluviales non polluées de toiture infiltrées en structure réservoirs sous cours camions

<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

